D.O.B. 2026

19 janvier 2026

SYNDICAT DE RIVIÈRES DU HAUT BASSIN DE L'HÉRAULT

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR), un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.
L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe » a voulu accentuer l'information des délégués syndicaux et prévoit un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Président et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est renforcée puisque le ROB doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Le rapport doit également préciser l'évolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses de personnel pour le projet de budget.

Enfin l'article 13 de la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) du 22 janvier 2018 prévoit une présentation des objectifs concernant :
- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement
- L'évolution du besoin de financement annuel

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au représentant de l'État mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Comité Syndical de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers sur l'évolution financière du syndicat en tenant compte des projets retenus.

I / LA RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE DU SYNDICAT DE RIVIÈRES

A / LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses :

		CA 2024	CAA 2025	Observations
CHAP 011	Charges de fonct courantes	56 272,08 €	58 742,24 €	Étude EPTB FH GEMAPI, convention de mutualisation, cotisation CNAS, assurance, fonctionnement équipe verte (carburant, loyer, réparation voiture) matériel divers et renouvellement vêtements de travail.
CHAP 65	Autres charges de gestion courante	14 114,12 €	14 115,46 €	Participation EPTB, régularisation du PAS.
CHAP 012	Charges en personnel	176 627,88 €	131 936,48 €	Baisse à la suite des indemnités de licenciement 2024.
CHAP 042	Opérations d'ordres	5 024,28 €	13 173,14 €	Amortissement des biens.
	TOTAL	252 038,36 €	217 967,32 €	

ZOOM

	2023	2024	2025
EPTB - Études	8 884,24 €	8 884,23 €	8 884,23 €
EPTB – Cotisation annuelle	13 441,89 €	14 113,97 €	14 113,97 €
Convention de mutualisation (CCPV)	32 054,39 €	33 057,08 €	34 749,67 €

❖ Les charges en personnel 2025

	EFFECTIFS
Au 31/12/2018	6
Au 31/12/2019	6
Au 31/12/2020	6
Au 31/12/2021	5
Au 31/12/2022	4
Au 31/12/2023	4
Au 31/12/2024	3
Au 31/12/2025	3

		CA 2023	CA 2024	CAA 2025
CHAP 012	CHARGES DE PERSONNEL	124 613,01 €	176 627,88 €	131 936,48 €
CHAP 013	MALADIES	488,06 €	370,00 €	427,00 €
CHAP 74	PARTICIPATION CC + AGENCE DE L'EAU	236 425,99 €	201 798,98 €	229 520,00 €

Non titulaires CDD catégorie B : 1

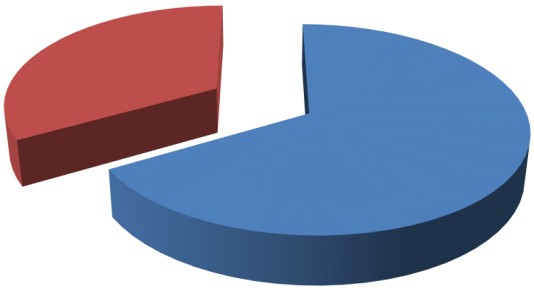

Titulaires catégorie C : 2

❖ La section de fonctionnement

<u>Les recettes</u> :

		CA 2024	CAA 2025	Observations
CHAP 013	Atténuations de charges en personnel	370,00 €	427,00 €	Remboursement sécurité sociale et prévoyance
CHAP 74	Subventions Participation	202 298,98 €	229 520,00 €	Participation des 3 Communautés de Communes + Agence de l'eau
CHAP 75	Autres produits de gestion courante	1,76 €	0,49 €	Régularisation PAS
CHAP 77	Produits Exceptionnels	68,57 €	0,00 €	
	TOTAL	202 739,31 €	229 947,49 €	

❖ Participation des Communautés de Communes pour 2025

RÉPARTITION Par CC	Fonction-nement GEMAPI	Fonction-nement Hors GEMAPI	Équipe Verte GEMAPI	EPTB FH GEMAPI	EPTB FH Hors GEMAPI	Technicien GEMAPI	Technicien Hors GEMAPI	TOTAL
CCPV	12 699,19 €	1 292,94 €	33 482,90 €	3 114,97 €	3 814,93 €	17 963,95 €	9 914,13 €	82 283,00 €
CCCGS	15 977,26 €	1 626,69 €	42 125,95 €	3 919,05 €	4 799,69 €	22 601,74 €	12 472,62 €	103 523,00 €
CCCACTS	2 538,82 €	258,48 €	6 693,89 €	622,75 €	762,68 €	3 591,54 €	1 981,84 €	16 450,00 €
TOTAL	31 215,27 €	3 178,10 €	82 302,75 €	7 656,77 €	9 377,30 €	44 157,23 €	24 368,60 €	202 256,00 €

❖ Évolution de la participation des Communautés de Communes

(Mise à jour de la clé de répartition de la participation des membres dès 2025 suivant les statuts du SRHBH)

ANNÉE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CCPV	94 576,00 €	94 576,00 €	94 576,00 €	94 576,00 €	94 576,00 €	82 283,00 €
CCCGS	93 313,00 €	93 313,00 €	93 313,00 €	93 313,00 €	93 313,00 €	103 523,00 €
CCCACTS	14 367,00 €	14 367,00 €	14 367,00 €	14 367,00 €	14 367,00 €	16 450,00 €
TOTAL	202 256,00 €	202 256,00 €	202 256,00 €	202 256,00 €	202 256,00 €	202 256,00 €

Compétence GEMAPI (rappel)

Extrait de l'article L.211-7 I du code de l'environnement
La compétence GEMAPI regroupe les items 1°, 2°, 5° et 8°
1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;
Compétence Hors - GEMAPI
3° L'approvisionnement en eau ;
4° La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols ;
6° La lutte contre la pollution ;
7° La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines ;
9° Les aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile ;
10° L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants ;
11° La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
12° L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

L'exercice de la compétence GEMAPI peut justifier la prise de compétences supplémentaires (relatives par exemple à la surveillance, la maîtrise des eaux pluviales...)

9

B / LA SECTION D'INVESTISSEMENT

❖ Évolution des dépenses d'investissement de 2025

		CA 2024	CAA 2025	Observations
CHAP 21	Acquisition	0,00 €	0,00 €	
CHAP 23	Travaux	0,00 €	0,00 €	
CHAP 20	Immobilisations corporelles	24 117,49 €	11 000,00 €	Réalisation audiovisuelle
	TOTAL	24 117,49 €	11 000,00 €	

❖ Évolution des recettes d'investissement de 2025

		CA 2024	CAA 2025	Observations
ART 10222	FCTVA	0,00 €	0,00 €	
CHAP 13	Subventions d'investissement	6 416,00 €	9 000,00 €	Subvention Agence de l'eau (Film à destination du grand public pour sensibiliser à la préservation des milieux aquatiques)
CHAP 040	Opérations d'ordre	5 024,28 €	13 173,14 €	Amortissement des biens
	TOTAL	11 440,28 €	22 173,14 €	

C / LES RÉSULTATS PRÉVISIONNELS 2025 Au 06/01/2026

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	PRÉVISIONS TOTALES	252 662,29 €	163 695,64 €	**416 357,93 €**
	RÉALISATIONS	229 947,49 €	22 173,14 €	**252 120,63 €**
DÉPENSES	PRÉVISIONS TOTALES	252 662,29 €	163 695,64 €	**416 357,93 €**
	RÉALISATIONS	217 967,32 €	11 000,00 €	**228 967,32 €**
RÉSULTATS DE CLÔTURE 2025		**11 980,17 €**	**11 173,14 €**	**23 153,31 €**
RÉSULTAT REPORTÉ DE L'EXERCICE 2024		**40 856,29 €**	**148 295,64 €**	**189 151,93 €**
RÉSULTAT CUMULÉ		**52 836,46 €**	**159 468,78 €**	**212 305,24 €**
RESTE À RÉALISER		**DÉPENSES**	**RECETTES**	**SOLDE**
SECTION INVESTISSEMENT		8 328,17 €	0,00	**- 8 328,17 €**
RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2025		**FONCTIONNEMENT**	**INVESTISSEMENT**	**TOTAL**
		52 836,46 €	**151 140,61 €**	**203 977,07 €**

II / LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

A/ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Rappels : Aides financières prévues pour le fonctionnement en 2026

Les dossiers de financement auprès de l'Agence de l'Eau RMC pour l'équipe verte et le technicien ont été déposés en décembre 2025 pour l'année 2026.

50 % pour le technicien pour certaines missions, soit une aide estimée à **24 700 € ;**

50 % pour l'équipe verte sur le temps passé dans la mission de lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes, soit une aide estimée à **29 300 €.**

Total des aides de l'AERMC estimé à 54 000 € pour 2026.

NB : Montant des aides financières 2025 attendues en 2026 : **44 233 €**

A/ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Prévu en 2026 :

- Travaux de lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (éradication mécanique de massifs de Renouée du Japon sur l'Arre et la Vis, identifiés au Plan d'Actions contre les Espèces Invasives 2024-2029) :
  - → Prestation externe (maîtrise d'ouvrage et travaux)
    coût estimé : entre **60 000 €** et **80 000 €** (taux d'aides de 50 % par l'AERMC)

- 1 stage de 6 mois printemps/été

  - → Travaux sur la Renouée du Japon (BV de l'ARRE)
  - → Travaux de réaménagements d'habitats piscicoles du Clarou, en partenariat avec la FDP30
    coût estimé : **10 000 €** (stage + travaux)

A/ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

En proposition :

- **Animations scolaires** : prestations externes pour de la sensibilisation sur la protection des milieux aquatiques ;
  coût estimé : **10 000 €**

- **Création d'un poste « Technicien ressource en eau » :** prise de fonction en septembre 2026

La fiche de poste sera proposée pour validation en Comité Syndical avant l'été 2026

coût estimé : **40 000 € pour un an**

Objectifs (à détailler/valider) **:**

- ✓ Poursuivre les missions assurées dans le cadre de l'AMI Eau et Climat (CCPV et CACTS)
- ✓ Partager / multiplier les actions sur l'ensemble du territoire du SRHBH
- ✓ Développer les actions de communication sur cette thématique

Missions (à détailler/valider) **:**

- ✓ Préconiser des sites, installer et relever les dispositifs liés à l'observatoire de la ressource en eau (mesures de débits des cours d'eau, suivis des stations hydrométriques et des pluviomètres, …)
- ✓ Géomatique / Gestion des données
- ✓ Développer et faire connaitre l'observatoire de la ressource en eau
- ✓ Accompagner les collectivités et les riverains du territoire
- ✓ Communication-Sensibilisation

B/ LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Normalement prévue en 2025, repoussée en 2026 :

Installation d'une station hydrométrique (hauteur/débit) à la source de Lasfons (Molières-Cavaillac) pour un coût total de **6 233,22 €**.

En proposition:

Vente d'un véhicule inutilisé (Renault Mascott – benne, double cabine) aux collectivités en priorité (EPCI ou mairies), au plus offrant.

C/ Autres projets prévus en 2026

- Suivi des Plans de Gestion Ripisylve et EEE 2024-2029 et suivi hydrométrique (débits d'étiage, participation aux Comités Ressource en Eau du Gard et de l'Hérault)

- Élaboration d'une stratégie GEMAPI (création de groupes de travail thématiques)

- Étude renouvellement des Aléas / PPRI sur les communes gardoises (portée par la DDTM 30) : étude topographique (par Oteis + prestataires) des cours d'eau du Haut Hérault en cours. Fin de l'étude réévaluée en 2027 (normalement prévue en 2026).

- Présentation de l'étude sur le risque d'inondation par ruissellement sur le bassin versant de l'Hérault, portée par l'EPTB Fleuve Hérault (objectif : disposer sur tout le bassin versant de l'Hérault d'une cartographie de l'emprise de l'aléa ruissellement, exploitable à une échelle communale).

- Journée(s) de sensibilisation sur les Milieux Humides (février/mars 2026)